

Placement garanti Occasion – Diversifié mondial

Terme : 2 ans

APERÇU

Le Placement garanti Occasion – Diversifié mondial vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés de plusieurs régions du monde, tout en protégeant votre capital. Il offre une diversification sectorielle et géographique et **il verse un rendement garanti minimal à l'échéance.**

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Versement des intérêts à l'échéance
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangers

| Indications de rendement | 500 \$ à 24 999 \$ | 25 000 \$ à 249 999 \$ | 250 000 \$ et plus |
|------------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Rendement annuel composé garanti minimal | 2,47 % | 2,71 % | 2,96 % |
| Rendement annuel composé maximal | 7,24 % | 7,47 % | 7,94 % |
| Rendement cumulatif garanti minimal | 5,00 % | 5,50 % | 6,00 % |
| Rendement cumulatif maximal | 15,00 % | 15,50 % | 16,50 % |
| Taux de participation | 100 % | 100 % | 100 % |

| Dates clés | |
|-----------------------|------------------------|
| Période de vente | 19 mars au 20 mai 2024 |
| Émission du placement | 17 juin 2024 |
| Échéance du placement | 17 juin 2026 |

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

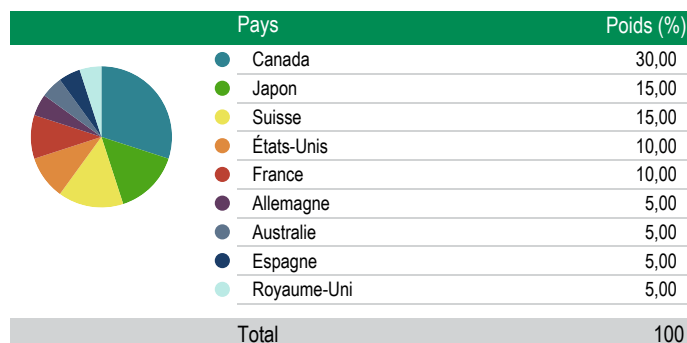
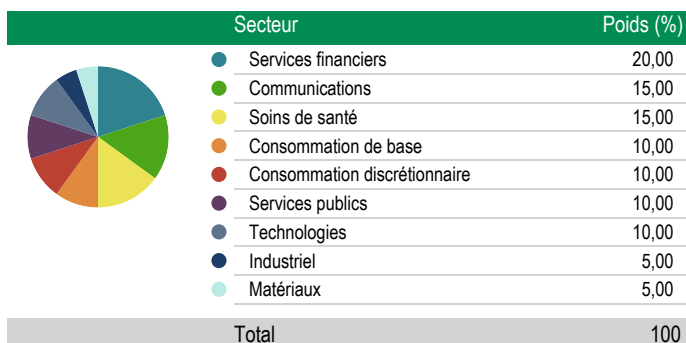
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

| Société | Secteur | Pays |
|-----------------------------------|------------------------|------------|
| Algonquin Power & Utilities Corp. | Services publics | Canada |
| Banque Can. Imp. de Commerce | Services financiers | Canada |
| Danone SA | Conso. de base | France |
| Denso Corporation | Conso. discrétionnaire | Japon |
| DHL Group | Industriel | Allemagne |
| Gilead Sciences Inc. | Soins de santé | États-Unis |
| Iberdrola SA | Services publics | Espagne |
| KDDI Corporation | Communications | Japon |
| La Banque Toronto-Dominion | Services financiers | Canada |
| La Financière Manuvie | Services financiers | Canada |

| Société | Secteur | Pays |
|-----------------------------|------------------------|-------------|
| McDonald's Corporation | Conso. discrétionnaire | États-Unis |
| Nintendo Company Limited | Technologies | Japon |
| Rio Tinto Limited | Matériaux | Australie |
| Roche Holding AG | Soins de santé | Suisse |
| Sanofi | Soins de santé | France |
| Swisscom AG | Communications | Suisse |
| Telus Corporation | Communications | Canada |
| Thomson Reuters Corporation | Technologies | Canada |
| Unilever PLC | Conso. de base | Royaume-Uni |
| Zurich Insurance Group AG | Services financiers | Suisse |



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 2 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,70 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 15,00 % pour les investissements de moins de 25 000 \$, de 15,50 % pour les investissements entre 25 000 \$ et 249 999 \$, et de 16,50 % pour les investissements de 250 000 \$ et plus. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Voici un exemple de calcul du rendement pour un investissement de **moins de 25 000 \$**.

| Si le rendement cumulatif des titres à l'échéance du placement | le taux d'intérêt |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| est inférieur à 5,00 % | s'élève à 5,00 % |
| varie de 5,00 % à 15,00 % | correspond au rendement cumulatif réel |
| est supérieur à 15,00 % | s'élève à 15,00 % |

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la Convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur manufacturier, Capital garanti – Amériques
Meilleur manufacturier – Canada
Meilleur distributeur, Capital garanti – Amériques
Meilleur produit de l'année – Canada
Meilleure initiative éducationnelle



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.